

Licenciement sans aucune cause

Par jamila147, le 30/05/2011 à 21:55

Bonjour,

je suis en contrat avec un prestataire le 10juin 2010 ma mission sera terminé avec la societé au je travail! étant en cdi mon prestataire ne trouve pas de travail pour me replacer! il ma proposer un travail mais cela ne m'intéresse pas, si je refus aura t'il le droit de prendre cette dernière comme cause de licenciement? cependant mon prestataire ne m'a toujours pas envoié de courrier pour un entretien préalable! j'aimerai qu'un inspecteur puisse venir m'assister a cette entretien es ce possible? si oui comment je peux faire? merci de votre aide!

Par conseiller du salarié, le 31/05/2011 à 10:59

Bonjour,

Lors d'un entretien préalable, vous pouvez [s]toujours[/s] vous faire assister par une personne de l'entreprise ou par un conseiller du salarié si l'entreprise n'a pas d'institutions représentatives du personnel.

La liste des conseillers du salarié est disponible dans votre mairie. L'assistance d'un conseiller du salarié est gratuite.

Par jamila147, le 31/05/2011 à 11:07

merci de votre reponse en revenche je réside dans le 92 et le siege de mon prestataire et dans le 77 dans quel mairie je dois aller pour le conseiller salarié??

Par conseiller du salarié, le 31/05/2011 à 22:37

C'est le lieu où vous serez convoqué qui est pris en compte (lieu de travail ou siège de l'entreprise). Cela sera forcément indiqué dans votre lettre de convocation à entretien.

Donc choississez un conseiller dans le 77. Vous pouvez en avoir la liste dans toutes les mairies du 77 ou à l'inspection du travail du département (appelée DIRECCTE maintenant). Vous trouverez aussi la liste ici :

http://www.seine-et-

marne.pref.gouv.fr/sections/les_services_de_l_et/services_deconcentre/emploi_-_action_soci